



Assemblée générale

Distr. générale
22 décembre 2020

Soixante-quinzième session

Point 183 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Alliance mondiale des terres arides

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 2020

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/75/451, par. 8)]

75/150. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Alliance mondiale des zones arides

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Alliance mondiale des zones arides,

1. *Décide* d'inviter l'Alliance mondiale des zones arides à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

*45^e séance plénière
15 décembre 2020*

